Docusign Envelope ID: 1A5A8B56-C318-8474-802D-E22A7C380A6F

AXYLIS HOLDING SO

Société de participations d'expertise comptable
et de commissaires aux comptes
par actions simplifiée
au capital de 4.500.000 euros

Siège social : 18, avenue Charles de Gaulle
BP 93114,
31131 Balma Cedex

918 281 692 R.C.S. Toulouse

(ci-après la « ***Société*** »)

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ASSOCIES EN DATE DU 23 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
le vingt-trois juin,

les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social de la Société.

Les membres de l'assemblée présents ou représentés ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

La société HBC Holding préside l'assemblée en sa qualité de président de la Société. La société HoldCo est désignée secrétaire de séance par l'assemblée.

La société CAP ECGE (500 109 509 R.C.S. Paris), commissaire aux comptes titulaire de la Société, est absente et excusée.

Le président de séance constate que les associés présents ou représentés, possèdent l'intégralité des actions composant le capital social de la Société, auxquelles sont attachées autant de voix, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Le présent procès-verbal de l'assemblée générale des associés de la Société tiendra lieu de feuille de présence.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur les ordres du jour suivant :

ORDRES DU JOUR

ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

1. […]

Docusign Envelope ID: 1A5A8B56-C318-8474-802D-E22A7C380A6F

2. Création d'une nouvelle catégorie d'actions désignées ADP MF – Définition des droits particuliers attachés aux actions de préférence de catégorie MF – Approbation, en tant que de besoin, du rapport du commissaire aux avantages particuliers (*deuxième résolution*) ;

3. Conversion d'un million cent vingt-cinq mille (1.125.000) actions ordinaires en autant d'ADP MF nouvelles (*troisième résolution*) ;

4. Modification de la date de clôture des exercices sociaux (*quatrième résolution*) ;

5. Refonte des statuts de la Société (*cinquième résolution*) ;

ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

6. Nomination de la société ExConto 1 en qualité de nouveau directeur général délégué de la Société et fixation de ses modalités de rémunération (*sixième résolution*) ;

7. […]

8. […] ; et

9. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales subséquentes (*neuvième décision*).

Le président de séance met à la disposition des associés et dépose sur le bureau de l'assemblée les documents suivants :

- les statuts en vigueur de la Société ;
- le rapport du président ;
- le rapport du commissaire aux avantages particuliers au titre de la création d'une nouvelle catégorie d'actions de préférences dites « ADP MF » (ci-après les « ***ADP MF*** ») ;
- le rapport spécial du commissaire aux comptes de la Société sur le projet de conversion d'actions ordinaires de la Société en ADP MF ;
- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur le projet d'inscription dans les statuts des modalités de conversion des ADP MF ;
- le projet de termes et conditions des ADP MF (ci-après les « **T&C *des ADP MF*** »), tels que figurant en annexe du projet de statuts refondus de la Société figurant lui-même en annexe du rapport du président ;
- […];
- la lettre d'acceptation des fonctions de directeur général délégué de la Société signée par ExConto 1 ;
- […]
- le projet des statuts refondus de la Société figurant en annexe du rapport du président ; et
- le projet de texte des résolutions.

La discussion est ouverte. Diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Docusign Envelope ID: 1A5A8B56-C318-8474-802D-E22A7C380A6F

PREMIERE RESOLUTION

Renonciation à se prévaloir du défaut de convocation et de communication des documents prévus par les dispositions de la loi, des règlements et des statuts de la Société dans les formes et délais prescrits par ces dispositions

Lecture faite du rapport du Président,

l'assemblée générale des associés,

statuant à l'unanimité,

renonce, à titre définitif et irrévocable, à se prévaloir du défaut de convocation et de communication de documents relatifs à ladite assemblée prévus par les dispositions de la loi, des règlements et des statuts de la Société dans les formes et les délais prescrits par ces dispositions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par les associés.

DEUXIEME RESOLUTION

Création d'une nouvelle catégorie d'actions désignées ADP MF – Définition des droits particuliers attachés aux actions de préférence de catégorie MF – Approbation, en tant que de besoin, du rapport du commissaire aux avantages particuliers

Lecture faite (i) du rapport du président, (ii) du rapport du commissaire aux avantages particuliers et (iii) du rapport spécial du commissaire aux comptes sur le projet d'inscription dans les statuts des modalités de conversion des ADP MF et connaissance prise du projet de statuts refondus de la Société figurant en annexe du rapport du président,

l'assemblée générale des associés,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions collectives extraordinaires,

conformément aux articles L. 228-11 et suivants du Code de commerce,

(i) **décide** de créer une nouvelle catégorie d'actions de préférence désignées ADP MF, assorties des mêmes droits que les actions ordinaires ainsi que des droits particuliers décrits ci-après ;

(ii) **décide** de définir les droits particuliers dont seront assorties les ADP MF tels que figurant en annexe des statuts refondus de la Société soumis à approbation aux termes de la cinquième résolution ;

(iii) **prend acte** de la description et de l'appréciation des droits particuliers attachés aux ADP MF contenues dans le rapport du commissaire aux avantages particuliers et **approuve**, en tant que de besoin, ledit rapport ;

(iv) **décide** que les droits particuliers attachés aux ADP MF sont attachés aux actions et non à leurs titulaires et bénéficieront donc aux titulaires successifs desdites ADP MF ;

(v) **décide** que les droits particuliers attachés aux ADP MF ne pourront être modifiés que si cette modification est décidée par les associés après approbation par l'assemblée spéciale des titulaires d'ADP MF statuant dans les conditions légales et réglementaires applicables ; et

Docusign Envelope ID: 1A5A8B56-C318-8474-802D-E22A7C380A6F

(vi) **décide** que la catégorie à laquelle appartiendra chaque ADP MF détenue par un associé fera l'objet d'une mention spéciale dans le compte d'associé ouvert au nom de cet associé et tenu par la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité par les associés prenant part au vote, étant précisé que n'ont pas pris part au vote la société HoldCo et la société Fidelity Management Holding conformément à l'Article L. 228-15 du Code de commerce.

TROISIEME RESOLUTION

Conversion d'un million cent vingt-cinq mille (1.125.000) actions ordinaires en autant d'ADP MF

Lecture faite (i) du rapport du président, (ii) du rapport du commissaire aux avantages particuliers et (iii) du rapport spécial du commissaire aux comptes sur le projet de conversion d'actions ordinaires en ADP MF de catégorie nouvelle, et connaissance prise des bulletins de conversion,

l'assemblée générale des associés,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions collectives extraordinaires,

constatant que le capital social est entièrement libéré,

conformément aux articles L. 228-11 et suivants du Code de commerce,

(i) **décide** de convertir un million cent vingt-cinq mille (1.125.000) actions ordinaires en un million cent vingt-cinq mille (1.125.000) ADP MF nouvelles d'un euro (1 €) de valeur nominale chacune, selon une parité d'un pour un (ci-après la « ***Conversion*** ») ;

(ii) **constate** que ces un million cent vingt-cinq mille (1.125.000) ADP MF nouvelles ont intégralement été libérées par voie de compensation avec les un million cent vingt-cinq mille (1.125.000) actions ordinaires ;

(iii) **constate** la réalisation, avec effet ce jour, de la Conversion suivant la remise des bulletins de conversion signés respectivement par les sociétés HoldCo et Fidelity Management Holding ;

(iv) **précise** que la Conversion n'emporte aucune modification sur le montant du capital social de la Société qui demeure fixé à quatre millions cinq cent mille euros (4.500.000 €) ;

(v) **précise** que les ADP MF nouvelles issues de la Conversion sont soumises à toutes les dispositions statutaires applicables aux actions de cette catégorie et portent jouissance à compter de ce jour ; et

(vi) **approuve**, en tant que de besoin, les droits particuliers qui sont conférés à HoldCo et Fidelity Management Holding par l'émission à leur profit des ADP MF nouvelles issues de la Conversion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité par les associés prenant part au vote, étant précisé que n'ont pas pris part au vote la société HoldCo et la société Fidelity Management Holding conformément à l'Article L. 228-15 du Code de commerce.

Docusign Envelope ID: 1A5A8B56-C318-8474-802D-E22A7C380A6F

QUATRIEME RESOLUTION

Modification de la date de clôture des exercices sociaux

Lecture faite (i) du rapport du président et (ii) du projet de statuts modifiés figurant en annexe du rapport du président,

l'assemblée générale des associés,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions collectives extraordinaires,

(i) **décide** de modifier la date de clôture des exercices sociaux pour la fixer au 30 septembre de chaque année en lieu et place du 31 mars,

(ii) **constate**, en conséquence, que l'exercice social en cours aura une durée exceptionnelle de six (6) mois, qui a commencé à courir le 1er avril 2026 pour se terminer le 30 septembre 2026,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par les associés.

CINQUIEME RESOLUTION

Refonte des statuts de la Société

Lecture faite (i) du rapport du président, (ii) du projet de statuts modifiés figurant en Annexe du rapport du président et (iii) le rapport spécial du commissaire aux comptes sur le projet d'inscription dans les statuts des modalités de conversion des ADP MF,

l'assemblée générale des associés,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions collectives extraordinaires,

(i) **décide** de procéder à une refonte des statuts de la Société dans les termes du projet figurant en annexe du rapport du président à l'effet notamment (i) d'insérer les droits particuliers attachés aux ADP MF, tels qu'ils sont définis en annexe du projet de statuts refondus, conformément aux termes des deuxième et troisième résolutions, (ii) de modifier les dispositions relatives à la modification de la date de clôture des exercices sociaux et (iii) d'insérer la possibilité pour la Société de nommer des directeurs généraux délégués ;

(ii) **adopte**, article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts modifiés dans les termes de ce projet.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les associés.

Docusign Envelope ID: 1A5A8B56-C318-8474-802D-E22A7C380A6F

SIXIEME RESOLUTION

Nomination d'ExConto 1 en qualité de nouveau directeur général délégué de la Société et fixation de ses modalités de rémunération

Lecture faite (i) du rapport du président et (ii) de la lettre d'acceptation des fonctions de directeur général délégué de la Société signée par ExConto 1 en date de ce jour et connaissance prise des statuts modifiés adoptés aux termes de la cinquième résolution,

l'assemblée générale des associés,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par l'article 23.2 des statuts modifiés de la Société,

(i) **décide** de nommer ExConto 1 en qualité de nouveau directeur général délégué de la Société, qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées, avec effet à l'issue de la présente assemblée générale et pour une durée indéterminée ;

(ii) **décide** de fixer la rémunération d'ExConto 1 en qualité de nouveau directeur général délégué de la Société conformément aux dispositions de la Convention MF.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les associés.

[…]

NEUVIEME RESOLUTION

Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales subséquentes

Lecture faite du rapport du président,

l'assemblée générale des associés,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par l'article 23.2 des statuts modifiés de la Société,

confère, en tant que de besoin, tous pouvoirs au président, avec faculté de subdélégation, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres formalités, comme conséquence des résolutions précédentes et plus généralement, faire tout ce qui se révèlerait nécessaire et/ou utile à cette fin.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les associés.

* * *

Docusign Envelope ID: 1A5A8B56-C318-8474-802D-E22A7C380A6F

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par le président de séance, le secrétaire de séance et l'ensemble des associés.

De convention expresse valant convention sur la preuve, les associés de la Société signent électroniquement l'extrait de présent procès-verbal conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par le biais du service DocuSign (www.docusign.com), les associés de la Société s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et conférant date certaine à celle attribuée à la signature de l'extrait de procès-verbal par le service DocuSign (www.docusign.com).

HBC Holding
représentée par son gérant, Monsieur Bertrand Cavalie
Président de séance

Signature : DocuSigned by: 3981DB70391E41F...

HoldCo
représentée par son président, la société HBC Holding
elle-même représentée par son gérant, Monsieur Bertrand Cavalie
Associée et secrétaire de séance

Signature : DocuSigned by: 3981DB70391E41F...

Fidelity Management Holding
représentée par son président, la société HBC Holding
elle-même représentée par son gérant, Monsieur Bertrand Cavalie
Associée

Signature : DocuSigned by: 3981DB70391E41F...

ExConto 2
représentée *in fine* par Monsieur Daniel Einhorn
Associé

Signature : Signé par : Daniel Einhorn 172F99166C0B4D8...
